

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 6 février 2023 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, JENNYFER RUEL, DENISE DESMARAIS, VALÉRIE POTVIN
ET GILBERTE POTVIN

MONSIEUR : JACQUES JONCAS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

29-02-2023 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté. Vote pour : 6 et vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 9 et 19 janvier 2023
4. Adoption des factures
5. Correspondances
6. Dons
7. Liste des personnes endettées envers la municipalité
8. Approbation de la facture d'Entreprises Michaud pour la réception définitive des travaux du Rang 5 Nord 2021
9. Approbation de la facture d'Entreprises Michaud pour les travaux correctifs de l'accotement
10. Approbation de la facture de RPF Électrique pour le réaménagement électrique
11. Approbation de la facture de ARPO pour les Rangs 5 Nord et Sud
12. Attestation des coûts admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau local
13. Mandat au Service de génie de la MRC de la Matapédia pour la validation des soumissions du projet de construction des serres
14. Mandat à SB Concept pour l'estimation préliminaire pour la mécanique du bâtiment du projet de réaménagement de la bibliothèque
15. Mandat au Service de génie de la MRC de la Matapédia pour le lancement de l'appel d'offres pour le contrat de collecte des matières résiduelles
16. Appel d'offres pour la construction d'un mini-golf
17. Avis de motion du règlement 2023-01 concernant le règlement de démolition
18. Adoption du projet du règlement 2023-01 concernant le règlement de démolition
19. Autorisation à la directrice générale de publier des addendas pour le projet des serres
20. Utilisation fonds de roulement
21. Dépenses assumées pour les Habitations d'Albertville
22. Demande à la CPTAQ de M. Victorien Paquet
23. Avis favorable au projet de prolongement du réseau aérien électrique du chemin des Érables

- 24. Appui à la municipalité de La Présentation concernant les bâtiments patrimoniaux
- 25. Affaires nouvelles
- 26. Période de question
- 27. Levée de l'assemblée

30-02-2023 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 19 JANVIER 2023

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2023. Vote pour : 6 et vote contre : 0

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 19 janvier 2023. Vote pour : 6 et vote contre : 0

31-02-2023 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 6 et vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
ACE	Poignée de contrôle pour le Western	155.23 \$
André Hallée	Réparation souffleuse patinoire	90.29 \$
André Roy Électrique	Réparation 2 lumières de rue	297.99 \$
Association des directeurs généraux	Cotisation annuelles	569.13 \$
Buropro	Copies mensuelles	70.28 \$
Camille Côté	50% cellulaire (nov-dec-janv), 50% internet (nov-dec)	161.76 \$
CarQuest	Adaptateur et rallonge New Holland, tige de soudage, écrou, crochet	81.31 \$
Centre du Camion JL	Changement d'huile Western	672.35 \$
Didier Automobile	Changement d'huile camionnette	122.79 \$
Ferme Therval	Location tracteur janvier	2 874.38 \$
Fonds d'information	Mutation janvier	5.00 \$
Fusion Environnement	Cueillette des matières résiduelles	1 942.48 \$
Garage Coop	Eau pour souper, souffleuse patinoire, camionnette	214.60 \$
Groupe TAQ	Enveloppes personnalisées	539.23 \$
H2Lab	Eaux usées	63.93 \$
Hydro-Québec	Éclairage, égout, garage, salle, bureau	3 438.73 \$
Lee Conciergerie	Entretien janvier 2023	174.76 \$
Librairie d'Amqui	Cartable, papiers 8 1/2x14	71.82 \$
Médialo	Affichage appel d'offres serres	343.78 \$

MRC Matapédia	Licences Google et Office, technicien, eaux usées, 1er versement quote-part, téléphonie, coordination, 5ième Rang Nord 2020	20 346.59 \$
Pièces d'auto DR	Urée pour Western, tube, fusible et fondant, bague à souder, anneau nylon	553.64 \$
Propulse Energie	Diésel	7 990.38 \$
Remises provinciales et fédérales	janv-23	7 359.77 \$
Robitaille Équipement	Peigne et couteau pour gratte Western	765.74 \$
Stéphanie Ruel	Souper de Noël	729.02 \$
Unoria	Vis et ampoule pour garage, réparation shaft, protecteur et connecteur pour New Holland, vérification New Holland, cylindre de propane pour souder, minuterie pour lumières de Noël	1 242.83 \$
Véronic Cyr	Patinoire du 26 décembre au 20 janvier 2023	735.00 \$
Visa	Vin, nappe et coupe pour souper Noël, publipostage vente des fenêtres, timbres pour comptes de taxes, lettres recommandées terrain Lac Indien, mise à jour Commission des transports, consultation au registre foncier,	752.80 \$
TOTAL		52 365.61 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En foi, je donne le présent certificat.

32-02-2023 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

33-02-2023 : DONS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à L'Accorderie et à la Société Canadienne de la Sclérose en plaque du Bas St-Laurent. Vote pour : 6 et vote contre : 0

34-02-2023 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement. Vote pour : 6 et vote contre : 0

1. D'approuver la liste préparée par la directrice générale en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales 2022 et avant, au montant total de 19 136.83\$ en annexe au procès-verbal;

2. D'autoriser la directrice générale à expédier aux personnes endettées et désignées dans la liste pour un montant minimum de 100\$ pour l'année 2022 et avant, un dernier avis avant l'envoi à la MRC;
3. De soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté avant le 15 mars 2023, la totalité des sommes dues en argent ou via internet;
4. De transmettre à la MRC la liste désignée pour non-paiement de taxes au plus tard le 20 mars 2023.

35-02-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE DES ENTREPRISES MICHAUD POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DU RANG 5 NORD 2021

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture des Entreprises Michaud et fils, selon la réception définitive, volet AIRRL, au montant de 46 449.88\$ (taxes incluses) concernant la libération des retenues des travaux de voirie du Rang 5 Nord. Vote pour : 6 et vote contre : 0

36-02-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE DES ENTREPRISES MICHAUD POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS DE L'ACCOTEMENT

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture des Entreprises Michaud et fils au montant de 2 611.37\$ (taxes incluses) concernant les travaux correctifs de béton de l'accotement du Rang 5 Nord. Vote pour : 6 et vote contre : 0

37-02-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE DE RPF ÉLECTRIQUE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de RPF Électrique au montant de 17 177.84\$ (taxes incluses) concernant le réaménagement électrique en vue d'un branchement d'une génératrice pour un centre d'hébergement d'urgence. Vote pour : 6 et vote contre : 0

38-02-2023 : APPROBATION DE LA FACTURE D'ARPO POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture d'ARPO au montant de 1 784.99\$ (taxes incluses) concernant la surveillance des travaux de voirie des Rangs 5 Nord et Sud. Vote pour : 6 et vote contre : 0

39-02-2023 : ATTESTATION DES DÉPENSES ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 249 890\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des changements apportés par le Ministère des Affaires municipales, et Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;
CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité d'Albertville vise les dépenses de fonctionnement des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'attester le bilan suivant présenté par la greffière-trésorière totalisant les dépenses admissibles encourues au cours de l'année 2022 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**Attestation des dépenses admissibles
Programme d'aide à la voirie locale
Volet entretien du réseau local (ERL)
2022**

Montant d'aide reçu 249 890.00 \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver: 147 044.91 \$

Dépenses relatives à l'entretien d'été:

Système de sécurité 11 544.11 \$

Chaussées pavées - entretien palliatif 0.00 \$

Chaussées pavées - entretien préventif 0.00 \$

Chaussées en gravier - entretien palliatif 28 061.00 \$

Chaussées en gravier - entretien préventif 46 301.24 \$

Système de drainage 55 921.88 \$

Abords de routes 25 154.06 \$

Total des dépenses relatives à l'entretien d'été: 166 982.29 \$

b) Dépenses d'investissement

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 0.00 \$

Dépenses relatives à l'entretien d'été 0.00 \$

c) Total des frais encourus admissibles 314 027.20 \$

40-02-2023 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LA VALIDATION DES SOUMISSIONS DU PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRES

Considérant que l'appel d'offres pour le projet de construction des serres est en cours.

Considérant que la cellule d'accompagnement avait mentionné qu'il voulait une tierce personne pour effectuer la conformité des soumissions.

Considérant l'expérience du Service de génie de la MRC de la Matapédia concernant cette étape importante.

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de mandater le service de génie de la MRC de la Matapédia pour la validation des soumissions du projet de construction de serre. Vote pour : 6 et vote contre : 0

41-02-2023 : MANDAT À SB CONCEPT POUR L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE POUR LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de mandater SB Concept pour l'estimation de la mécanique du bâtiment du projet de réaménagement de la bibliothèque et de la salle de patinoire au montant de 3 449.25\$ (taxes incluses). Vote pour : 6 et vote contre : 0

42-02-2023 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que :

- 1) Les contrats de collectes municipales des matières résiduelles se terminent le 10 juin 2023;
- 2) L'entrepreneur Fusion Environnement ne désire pas profiter de l'option de prolongation des contrats d'une année supplémentaire;
- 3) L'adjudication du contrat sera faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur;
- 4) La municipalité d'Albertville s'engage à procéder à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur bien que le montant de sa part puisse être supérieur à celui soumis par les soumissionnaires non-retenus;

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement ce qui suit. Vote pour : 6 et vote contre : 0

- 1) Mandater le service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer les travaux suivants :
 - effectuer la cueillette des données nécessaires à la préparation des documents d'appels d'offres;
 - préparer les trois devis appels d'offres regroupés pour les secteurs Ouest, Est et le secteur d'Amqui;

- 2) Autoriser le Service du Génie municipal à lancer les appels d'offres publics pour et au nom de la Municipalité d'Albertville.

43-02-2023 : APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN MINI-GOLF

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à effectuer l'appel d'offres et demander des soumissions auprès de 2 entrepreneurs, soient Construction d'Équerre et Sogesco. Vote pour : 6 et vote contre : 0

44-02-2023 : AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

Avis de motion est donné par Mme Valérie Potvin, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement sur la démolition d'immeuble visant à encadrer une demande de démolition pour l'un des neufs bâtiments de la municipalité inventoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia ainsi qu'à octroyer au conseil municipal les fonctions conférées d'emblée au comité de démolition. Vote pour : 6 et vote contre : 0

45-02-2023 : ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 2023-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

Considérant que la Municipalité d'Albertville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur la démolition d'immeuble avant le 1^{er} avril 2023;

Considérant que le chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prescrit le contenu des règlements sur la démolition d'immeubles devant être adoptés par les municipalités;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement. Vote pour : 6 et vote contre : 0

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2023-01 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 mars 2023 à la salle municipale située au 1058 rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

46-02-2023 : AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PUBLIER DES ADDENDAS POUR LE PROJET DE SERRES

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à publier des addendas pour le projet de serres. Vote pour : 6 et vote contre : 0

47-02-2023 : UTILISATION FONDS DE ROULEMENT

Considérant les sommes importantes utilisées dans les fonds généraux pour les travaux énergétiques du bâtiment municipal ainsi que des travaux de voirie supplémentaires dans les Rangs 5 Nord et Sud.

Considérant que ces sommes sont à recevoir au programme de la TECQ 2019-2023.

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'utiliser le fonds de roulement pour une somme de 140 000.00\$ et de faire le remboursement au plus tard le 1^{er} juillet 2023. Vote pour : 6 et vote contre : 0

48-02-2023 : DÉPENSES ASSUMÉES POUR LES HABITATIONS D'ALBERTVILLE

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la Municipalité d'Alberville assume pour les Habitations d'Alberville les dépenses suivantes. Vote pour : 6 et vote contre : 0

- 10 % supplément au loyer
- L'entretien hivernal (10h + 20l/hr), estival (35h pelouse) : 1560\$
- L'administration (15h), timbre et papeterie: 500\$

49-02-2023 : DEMANDE À LA CPTAQ DE M. VICTORIEN PAQUET

CONSIDÉRANT que les potentiels agricoles des lots sont de 5-7TR 7-3T, 7-T;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots avoisinant est de 5-7TR 7-3T, 7-T -;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conséquence en rapport avec cette demande sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles. Les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants restent inchangées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes n'est pas nécessaire puisque la transaction n'entraînera aucune contrainte sur l'agriculture, car les potentiels agricoles sont déjà très limités et même inexistant dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sera pas affectée, car ce sont toutes des terres à vocation agro-forestière dans le secteur. Le tout restera donc très homogène;

CONSIDÉRANT que l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ne sera pas affecté;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas d'effet sur la constitution de la propriété foncière, car le potentiel agricole n'est pas favorable à l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un effet positif sur le développement économique de la région, car cette demande a pour but d'être en mesure de faire la vente des lots à un tiers ;

CONSIDÉRANT que les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT qu'il n'aura pas d'effet négatif sur le plan de développement de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de donner un avis de conformité favorable en vertu de nos règlements municipaux en vigueur pour la demande de M. Victorien Paquet auprès de la C.P.T.A.Q. Vote pour : 6 Vote contre : 0

50-02-2023 : AVIS FAVORABLE AU PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN ÉLECTRIQUE DU CHEMIN DES ÉRABLES

Considérant qu'un groupe de citoyen du chemin des Érables désire prolonger le réseau aérien électrique.

Considérant qu'un avis juridique nous a confirmé que la Loi sur les compétences municipales ne nous permettait pas d'être le promoteur de ce projet.

Considérant qu'un groupe de citoyen a confirmé qu'il voulait prendre le projet en charge.

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de donner un avis favorable au propriétaire du chemin des Érables concernant leur projet de prolongement de réseau aérien électrique. Vote pour : 6 et vote contre : 0

51-02-2023 : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION CONCERNANT LEUR DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Considérant que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion en ce patrimoine;

Considérant la résolution de la Municipalité de La Présentation, datée du 17 janvier 2023;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement : Vote pour : 6 Vote contre : 0

1. D'appuyer la résolution de la Municipalité de La Présentation;
2. De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
3. De transmettre la présente résolution à la Municipalité de La Présentation pour qu'elle puisse la faire parvenir aux intervenants concernés.

52-02-2023 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

53-02-2023 : PÉRIODE DE QUESTION

Des questions ont été posé concernant la génératrice d'urgence ainsi que le budget.

54-02-2023: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de lever la séance à 20h58. Vote pour : 6 et vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.